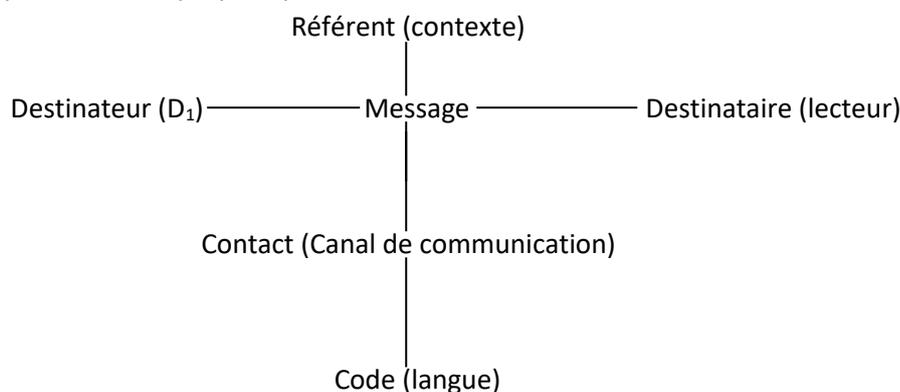


Texte narratif (récit) :

1) Définition, caractéristiques et particularités :

a) **Définition et caractéristiques :**

Le récit ou le texte narratif est, en effet, le texte lu par le plus grand nombre de lecteurs. Il se définit comme étant un message s'adressant à l'homme et intégrant une succession d'évènements impliquant l'homme qui les produit ou les subit par des actions et des faits. C'est pourquoi le récit se veut une communication littéraire dont le rapport du lecteur est assimilé au rapport établi dans toute communication conceptualisée par le schéma proposé par Roman Jakobson :



Le récit est le type de texte qui, contrairement aux autres types tel l'informatif, l'argumentatif, l'injonctif, etc., a des genres. Nous en tenons à ceux que nous allons étudier et que j'ai classé dans le tableau suivant selon la vraisemblance/le vraisemblable et l'invraisemblance/l'invraisemblable qui caractérisent chacun d'eux :

| Vraisemblable (qui ressemble au vrai) | L'invraisemblable (qui ne ressemble pas au vrai) |
|---------------------------------------|--|
| Le roman | Le conte |
| La nouvelle | Le mythe |
| | La fable |
| | |
| | |
| | |

Le genre se définit comme un ensemble de productions langagières écrites qui, dans une culture donnée, possèdent des caractéristiques communes d'ordre sémantique, textuel, grammatical, communicationnel. Je cite à titre d'exemple la fable dont la portée morale marque intensément l'intention éducative qui tend à nous communiquer des enseignements.

Le récit est un texte qui se compose de l'histoire (série d'évènements qui se succèdent et s'enchaînent dans le temps et dans l'espace) et de la narration (l'action de narrer) :

-L'histoire dans le texte, c'est l'imaginaire.

-La narration dans le texte, c'est la mise en forme de l'imaginaire (ce qui nous permet de connaître et percevoir l'imaginaire qui ne se trouve que dans l'esprit de l'auteur).

Donc le récit ou le texte narratif est le texte où l'on raconte une histoire soit une succession d'évènements animés par des actions et des faits dont les sujets sont des personnages qui ne sont autre chose que des êtres de papier, des êtres fictifs, imaginaires, non réels.

Suite à ce qui a été dit, je souligne que dans un récit, on ne trouve jamais le réel, parfois l'histoire peut être tirée ou inspirée d'une réelle histoire c'est-à-dire qui s'est réellement passée dans la réalité, mais elle demeure une pure fiction.

b) Les particularités du récit :

Suite à ce qui a été dit ci-dessus :

Donc la fiction est l'un des critères qui distingue le texte narratif de tout autre texte. Le texte narratif (récit) est le type spécifique d'écriture permettant de rendre compte (de mettre en évidence ou tout simplement raconter) d'évènements qui se sont déroulés (passés, produits dans un temps, que ce temps soit réel ou imaginaire). Ses indispensables constituants, qui sont au nombre de (6), sont :

--1) La temporalité ou succession temporelle (suite de moments dans lesquels se produisent les évènements, t et t_n , quelques minutes de récit peuvent raconter un évènement évoluant chronologiquement sur une année voire plus). Attention il ne faut surtout pas confondre temps de l'énoncé (temps des évènements racontés dans le récit) et temps de l'énonciation. Le récit compte deux temps : le temps de l'histoire et le temps de la narration. Dans la narration, le narrateur jouit d'une certaine liberté de faire éclater le récit de certain genre, plus précisément le roman et la nouvelle, en se projetant dans l'avenir, ce phénomène s'appellent la prolepse (elle consiste à anticiper le futur), exemple : le narrateur peut raconter d'abord le divorce avant les fiançailles et le mariage ou revenir dans le passé soit faire un retour en arrière (flash-back), ce phénomène s'appelle l'analepse et elle s'oppose à la prolepse exemple : après avoir raconté le divorce, le narrateur raconte le mariage puis les fiançailles. Par contre dans l'histoire l'ordre chronologique correspond à celui de la réalité, exemple : le personnage se fiance d'abord, puis se marie, ensuite divorce

Cependant, il faut retenir que cette temporalité qui est un critère indispensable au récit n'est pas un critère caractéristique propre. Il peut, en effet, affecter d'autres types de texte non narratifs par exemple une recette de cuisine suit un ordre chronologique sans posséder des critères qui l'identifient au récit.

2) L'unité thématique : la présence d'un acteur-sujet (animé ou inanimé) qui est soit sujet d'état (c'est-à-dire patient (au sens de celui qui subit), soit sujet de faire (qui opère pour assurer la transformation ou le passage d'un état à un autre).

3) Les prédicats transformés : ce qui caractérise et définit le sujet. Ici le sujet c'est le personnage (héros).

4) Le procès : La notion de procès sous-entend le déroulement d'une action : début, moment 2 (l'action commence, le sujet commence ou se met à faire, à exécuter, à accomplir, à subir à réaliser, à agir), milieu, moment 3 (l'action se fait, le sujet continue à ...), fin, moment 4 (le sujet finit de...). La situation initiale dans laquelle, il n'y a pas d'action, c'est avant le procès, moment 1. La situation finale (accomplissement) c'est après le procès.

5) La causalité narrative : La causalité narrative permet de distinguer l'ordre chronologique de l'ordre logique, les évènements se succèdent et s'enchaînent dans le temps et dans l'espace. Et la relation c'est la relation de cause à effet.

6) L'évaluation finale :

L'un des éléments paratextuels, qui peuvent nous informer, nous renseigner sur le contenu d'un texte de tout type soit-il et plus précisément le narratif de tout genre soit-il, est bel et bien le titre. Ce dernier, au-delà de la fonction qui consiste à nommer le texte entres autres le récit, est à la fois partie d'un ensemble et étiquette de cet ensemble qui stimule la curiosité des lecteurs en créant un horizon d'attente. Il remplit donc les mêmes fonctions que le texte publicitaire à savoir la fonction référentielle qui consiste à offrir une information, la fonction conative qui tend à chercher à convaincre et la fonction poétique qui tend à proposer un objet séduisant. Le titre peut être : thématique

– métaphorique -- Symbolique ou tout simplement un titre qui nomme le récit sans pour autant qu'il ait une quelconque relation avec les événements racontés ou avec les personnages. Ceci dit, le titre d'un récit anticipe parfois sur la compréhension du sens global en donnant une représentation révélatrice qui comme un court et réduit résumé rassemble tout ce que propose le contenu, comme événements racontés, en une vue d'ensemble. Pour Poe Edgar, l'un des spécialistes de la narration fantastique, la narration se conçoit en vue du dénouement.

A ce sujet, L.O.Mink souligne : «*Même quand tous les faits sont établis, il reste toujours le problème de leur compréhension dans un acte de jugement qui arrive à les tenir ensemble au lieu de les voir en séries* ».

Récit linéaire et Récit éclaté (non linéaire)

Tout texte narratif est un récit qui est doté d'abord d'un commencement, puis d'une progression ensuite d'un aboutissement à savoir que les événements se succèdent dans la narration. Cependant, le narrateur jouit d'une certaine liberté de respecter ou non l'ordre chronologique des événements qui correspond à celui de la réalité. De ce fait, deux types de récit en découlent : -- *Récit linéaire ou chronologique* et *Récit éclaté (non-linéaire)*.

Dans le récit éclaté, l'acte de narration se spécifie, en effet, par deux figures de style:

--*La prolepse* : Le narrateur se projette dans l'avenir, anticipe le futur. Par exemple : il raconte d'abord le divorce avant le mariage et les fiançailles.

--*L'analepse* : Le narrateur fait un retour dans le passé, après avoir raconté par exemple la mort, il raconte la naissance.

b) Les cinq (5) étapes du texte narratif ou du récit (schéma narratif) :

Situation initiale-élément perturbateur + péripéties + résolution – situation finale.

C'est, en effet, ce qui caractérise le texte de type narratif ou le récit qui est littéraire et le distingue du texte scientifique en plus de la subjectivité et l'aspect stylistique (connotation et dénotation). Et d'ajouter, dans un récit, la narration peut être coupée par la description et elle n'exclut ni l'information ni l'argumentation ni le dialogue ni l'explication, d'ailleurs au sujet de la causalité narrative Jean Paul Sartre souligne : « *Le récit explique et coordonne en même temps qu'il retrace, il substitue l'ordre causal à l'enchaînement chronologique* ». Jean Paul Sartre évoque l'explication. Mais le type dominant demeure, de toute évidence, le narratif.

Quant aux fonctions c'est la poétique et l'expressive que l'on trouve beaucoup plus dans ce type de communication.

Je souligne fermement que nous ne sommes pas dans l'analyse littéraire du texte narratif, mais dans la particularisation et la caractérisation. C'est-à-dire tout ce qui a précédé vous aidera à comprendre un texte narratif, à pouvoir le distinguer des autres types, à pouvoir le comparer, à pouvoir l'identifier et à pouvoir produire (écrire) un texte narratif.

Enseignante auteure : Docteure TaouretHafiza.

Bon courage.